

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023**

**Le 27 juillet deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, **Jean-Luc LIVERNEAUX**.

**Etaient présents** : M. Laurent CAUCHOIS, M. Stéphane SAUVAGERE, Mme Kristel GEORGE, Mme Sandrine MARTIRE, Mme Florence RENAUDIN, M. Yannick COPHER, M. Yves NAULLEAU, Mme Mireille MARTIN, Mme Nathalie BARDIN, M. Cyril CHAUVOT, M. Éric LENOIR, Laurent BARDIN.

**Ont donné pouvoir** : M. Michel PANNETIER à Mme Mireille MARTIN, Mme Laëtitia DA SILVA, à Mme Kristel GEORGE, Mme Véronique OKERMANS à M. Jean-Luc LIVERNEAUX,

**Était absente** : Mme Aurélie BERGER, M. Bruno GABUET, Mme Audrey MACON

M. Cyril CHAUVOT **est nommé** secrétaire de séance.

---

### **Ordre du jour** :

#### **I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2023**

#### **II Administration générale**

1. Avis de la commune sur l'exploitation d'une carrière sur le territoire des communes de CHEMILLY-SUR-YONNE, GURGY et BEAUMONT dans le cadre de l'enquête publique

#### **III Questions diverses**

---

#### **I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2023**

Madame Krystel GEORGE demande l'ajout de « malgré les doutes émis par M. NAULLEAU remettant en cause ses compétences sur le sujet » dans la phrase concernant sa participation au comité de pilotage du restaurant de la rivière. La demande est approuvée. Le compte-rendu du conseil municipal du 22 juin est approuvé à l'unanimité.

#### **II Administration générale**

1. Avis de la commune sur l'exploitation d'une carrière sur le territoire des communes de CHEMILLY-SUR-YONNE, GURGY et BEAUMONT dans le cadre de l'enquête publique

**Délibération 2023/27 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SAS SABLIERES DE GURGY POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE SUR LES COMMUNES DE CHEMILLY-SUR-YONNE, GURGY ET BEAUMONT**

Vu le code de l'environnement et notamment son article R181-38 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-SAPPIE-BE-2023-0159 du 15 mai 2023 portant ouverture d'une enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une carrière sur le territoire des communes de Chemilly-sur-Yonne, Gurgy et Beaumont présentée par la SAS Sablières de Gurgy

Vu l'avis de prolongation de l'enquête publique jusqu'au 28 juillet 2023 en date du 5 juillet 2023 ;

Considérant les pièces du dossier d'enquête publique ;

M. le Maire précise que :

- la société SAS Sablières de Gurgy sollicite l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière sur Chemily-sur-Yonne, Gurgy et Beaumont et rappelle que l'ensemble des pièces du dossier a été transmis aux conseillers,
- le conseil municipal peut émettre un avis dans les 15 jours suivant la clôture des registres d'enquête.

M. le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu avec Madame PIGERON, directrice générale du groupe les Sablières de Gurgy et les élus et que le commissaire enquêteur a tenu deux permanences en mairie durant lesquelles seulement un administré s'est présenté. Le projet a fait l'objet d'une concertation avec la LPO et l'association Yonne environnement avec un objectif de conserver la biodiversité du site. 800 impacts ont été détectés sur le site. La majeure partie du site se trouve sur Gurgy. La décision finale appartient à l'Etat.

Yves NAULLEAU précise que les trous seront rebouchés après l'exploitation et que le site retrouvera son état d'origine à l'exception d'un étang qui sera créé.

Laurent CAUCHOIS alerte sur le fait qu'il n'y a plus de sable dans l'Yonne aujourd'hui et que les constructions futures seront difficiles sans ce nouveau site.

Eric LENOIR demande ce qu'il en est du nombre de camions qui traverseront Gurgy. Yves NAULLEAU répond que le nombre ne devrait pas augmenter d'après les Sablières. Des camions traversent aujourd'hui Gurgy de Rouvray au centre de traitement de Gurgy.

Monsieur le Maire évoque le calendrier : début d'extraction 2025, marché entre 20 et 25 ans, puis rétrocession du terrain à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à majorité (Abstention : Krystel GEORGE)

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière.

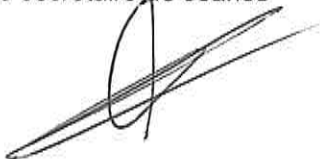
### III Questions diverses

Monsieur CHOLLET demande la parole concernant son affaire de sens unique et d'accès à son garage. Monsieur le Maire répond qu'il doit voir ce qui est dans les textes de lois et qu'il doit rappeler la gendarmerie à ce sujet. Une fois la légalité du panneau vérifiée, il sera posé avant la fin de l'année.

### La séance est levée à 20h10

La délibération 2023/27 a été examinée au cours de cette séance et affichée et transmise en préfecture le 28 juillet 2023.

Le secrétaire de séance



M. Cyril CHAUVOT

Le Maire



M. Jean-Luc LIVERNEAUX